



## NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

### CFU 2024 ET BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le CFU 2024 a été lancé, en phase expérimentale, sur l'exercice 2024. Pour le mettre en place, deux préalables étaient nécessaires :

- ✓ Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57
- ✓ Dématérialiser l'ensemble des documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable).

Le CFU 2024 est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il a donc l'avantage de simplifier les procédures car sa production est totalement dématérialisée. La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre la direction générale et les services du comptable public.

De son côté, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget 2025 a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 17 mars 2025, puis a été voté le 31 mars 2025 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie, et le détail des données chiffrées afférentes au CFU 2024 et au BP 2025 est repris dans le cadre du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2025, mis en ligne sur le site de la mairie : [www.giberville.fr](http://www.giberville.fr).

## PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2025 DE LA VILLE

En premier lieu, et pour mémoire, la section de fonctionnement du budget principal de la commune fait apparaître un résultat cumulé pour l'exercice 2024 de 1 427 010.57 €.

Il est constitué du résultat de l'exercice 2024 (soit 183 872.45 €) cumulé au résultat antérieur reporté (soit 1 243 138.12 €).

En ce qui concerne la section d'investissement, celle-ci fait apparaître un excédent cumulé de 1 640 125.82 €, composé du solde d'exécution de la section d'investissement pour 2024 (soit 980 198.74 €) et cumulé à l'excédent de financement reporté (soit 659 927.08 €).

Il convient également de prendre en compte le montant des restes à réaliser pour 2024, qui s'établissent à hauteur de 24 525.85 € en dépenses d'investissement et 0 € en recettes d'investissement (d'ores et déjà intégrés dans les chiffres énoncés ci-avant).

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	5 404 089,87 €	Recettes	2 528 671,12 €
Dépenses	5 220 217,42 €	Dépenses	1 548 472,38 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>183 872,45 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>980 198,74 €</b>
Résultat antérieur reporté	1 243 138,12 €	Résultat antérieur reporté	659 927,08 €
<b>Excédent final (002)</b>	<b>1 427 010,57 €</b>	<b>Résultat final (001)</b>	<b>1 640 125,82 €</b>
		RESTES A REALISER	
		Dépenses	-24 525,85 €
		Recettes	- €
		Solde des RAR	-24 525,85 €
		<b>Résultat global</b>	<b>1 615 599,97 €</b>

De plus, et par la délibération n°24.11.18/07 du 18 novembre 2024, la Ville de Giberville a approuvé la dissolution administrative du SIVU du gymnase Pierre Cousin, ainsi que la convention de répartition des excédents capitalisés de ce syndicat intercommunal.

Par conséquent, viennent s'ajouter (dans le cadre du BP 2025) aux excédents précédemment mis en évidence dans la présente délibération, les résultats issus du SIVU, et qui s'établissent comme suit :

- Chapitre 002 du SIVU du gymnase Pierre Cousin : + 9 763.35 €
- Chapitre 001 du SIVU du gymnase Pierre Cousin : + 11 855.68 €

Ainsi, le chapitre 002 de la Ville s'élève désormais à 1 436 773.92 € et le chapitre 001 à 1 651 981.50 €.

Sur la base de ces deux excédents capitalisés, le budget primitif 2025 a été établi afin de :

- Garantir un service public de qualité, sans alourdir la fiscalité et en investissant pour l'avenir ;
- Financer avec efficacité les services publics municipaux ;
- Accompagner prudemment la hausse des dépenses de fonctionnement, tout en optimisant les recettes ;
- S'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques ;
- Répondre au besoin d'investissement déterminé par le Conseil Municipal ;

La Ville de Giberville prévoit donc de mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste, en vue de poursuivre la mise en œuvre des nouveaux engagements du mandat, à un rythme et selon des formats compatibles avec le contexte budgétaire actuel.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	3 592 526,30	1 965 070,65
→		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	24 525,85	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 651 981,50
	=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>3 617 052,15</b>	<b>3 617 052,15</b>

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	6 796 458,21	5 359 694,29
→		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 436 773,92
	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>6 796 458,21</b>	<b>6 796 458,21</b>

→		
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		
	<b>10 413 510,36</b>	<b>10 413 510,36</b>

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## A) La section de fonctionnement

### 1) Les principales recettes de la section

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration, activités du service jeunesse dont la Ferme d'Amélie, etc....), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et diverses autres participations (de l'Etat, du Département, de la CAF, ...).

La principale source de recettes de fonctionnement reste les produits des impôts locaux ; le montant prévisionnel de ceux-ci a été évalué à 2 896 678 €, au regard d'une revalorisation des bases fiscales établie à 1.7 % en 2025 sur les logements d'habitation, à laquelle s'additionne un effet dynamique local estimé à +1.3 %, principalement expliqué par le développement du projet de la ZAC des Jardins de Clopée.

Il convient ici de rappeler que cette progression de 1.7 % des bases fiscales pour les logements d'habitation émane de l'Etat. Le niveau des taux d'imposition fixé par la commune demeure inchangé depuis 2018.

Ainsi elles représentent 56 % de l'ensemble des recettes réelles de l'exercice.

Les taux d'imposition communaux pour l'exercice budgétaire 2025 demeurent inchangés :

- Taxe foncière (bâti) : 62.24 % (40.14 % taux communal + 22.10 % taux départemental)
- Taxe foncière (non bâti) : 68.69 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences vacantes ou secondaires) : 24.82 %

### Estimation des bases fiscales communales

	2022	2023	2024	2025 (Estimation)
<b>Bases totales</b>	4 360 147 €	4 696 354 €	4 889 700 €	5 034 422 €
<b>Bases de THRS</b>	50 626 €	109 893 €	91 600 €	93 432 €
<b>Bases de FB</b>	4 278 662 €	4 554 170 €	4 763 000 €	4 905 890 €
<b>Bases de FNB</b>	30 859 €	32 291 €	35 100 €	35 100 €

D'autres recettes sont versées par la Communauté Urbaine Caen la mer. Il y a l'allocation de compensation (623 900 €) mais aussi la dotation de solidarité ainsi que les remboursements suite aux mises à disposition de personnel ou d'une partie de l'atelier des services techniques, etc...

Enfin, il convient de noter parmi les recettes de fonctionnement les produits de la taxe sur la consommation d'électricité (40 000 €), de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (50 000 €) et de la taxe additionnelle aux droits de mutation (110 000 €).

Ces recettes demeurent en baisse relative entre 2024 et 2025.

Les dotations et participations (chapitre 74) seront en légère hausse en 2025 avec un produit attendu aux alentours de 1 106 281 €.

Parmi ces 1 106 281 €, 510 000 € environ proviennent de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui ne cesse de diminuer depuis 2015 pour la Ville.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	343 870,00	0,00	304 800,00	304 800,00	304 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	850 350,00	0,00	870 350,00	870 350,00	870 350,00
731	Fiscalité locale	2 789 577,00	0,00	2 986 728,00	2 986 728,00	2 986 728,00
74	Dotations et participations (3)	845 667,00	0,00	1 106 281,00	1 106 281,00	1 106 281,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	27 322,00	0,00	49 060,00	49 060,00	49 060,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 858 986,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 319 419,00</b>	<b>5 319 419,00</b>	<b>5 319 419,00</b>
76	Produits financiers	4 357,00	0,00	3 765,29	3 765,29	3 765,29
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 873 543,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 329 684,29</b>	<b>5 329 684,29</b>	<b>5 329 684,29</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	25 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>25 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 898 543,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 359 684,29</b>	<b>5 359 684,29</b>	<b>5 359 684,29</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 436 773,92</b>
-------------------------------------------	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 796 458,21</b>
------------------------------------------------------	---------------------

## 2) Les principales dépenses de la section

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, celles-ci sont principalement constituées par les dépenses de personnel, les fluides se rapportant aux différents bâtiments communaux, l'entretien de ceux-ci, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, etc., ainsi que les intérêts d'emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 52 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville pour 2025, avec un effectif de 58 agents titulaires au 01/01/2025. Ce poste de dépenses est estimé à 3 000 000 € soit un coût de 613 € par habitant.

Les charges à caractère général (chapitre 011) tendront à diminuer en 2025, au regard d'une réduction espérée des soldes payés par la Ville en matière de dépenses énergétiques (principalement la consommation en gaz et en électricité des bâtiments communaux et équipements sportifs).

Le chapitre 011 s'établit donc à 1 404 710.80 €.

Pour mémoire, la collectivité appartient au SIVOM des 3 Vallées et la participation due à ce titre s'élèvera à 342 000 € pour 2025 (comprenant l'école de musique et de danse, ainsi que les piscines de Mondeville et Colombelles).

De même, la contribution de la Ville au SDEC 14, pour le financement de la maintenance, l'entretien et la consommation des mats d'éclairage public, est estimée à 110 000 €.

En dernier lieu, un crédit de 194 315 € est affecté aux subventions accordées aux différentes associations, et une subvention de fonctionnement de 280 000 € est allouée au CCAS de Giberville.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 507 059,01	0,00	1 404 710,80	1 404 710,80	1 404 710,80
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 832 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
014	Atténuations de produits	35 000,00	0,00	35 000,20	35 000,20	35 000,20
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 109 319,00	0,00	1 180 987,01	1 180 987,01	1 180 987,01
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 483 378,01</b>	<b>0,00</b>	<b>5 620 698,01</b>	<b>5 620 698,01</b>	<b>5 620 698,01</b>
66	Charges financières	70 184,99	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 588 543,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 785 698,01</b>	<b>5 785 698,01</b>	<b>5 785 698,01</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	243 137,92		710 760,20	710 760,20	710 760,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	310 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>553 137,92</b>		<b>1 010 760,20</b>	<b>1 010 760,20</b>	<b>1 010 760,20</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 141 680,92</b>	<b>0,00</b>	<b>6 796 458,21</b>	<b>6 796 458,21</b>	<b>6 796 458,21</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 796 458,21</b>
------------------------------------------------------	---------------------

## **B) La section d'investissement**

### **1) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création.
- En recettes (deux types de recettes coexistent) : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la nouvelle médiathèque, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### **2) Les principaux projets de l'année 2025**

Pour 2025, les orientations de la municipalité se portent sur :

#### Culture :

Le projet de la médiathèque-pôle culturel sera finalisé en 2025, avec une inauguration prévue au plus tard en octobre 2025.

Ainsi, le reste à financer pour cette opération se chiffre à 1 860 000 € de travaux, auxquels il convient d'ajouter un solde de maîtrise d'œuvre de 28 600 €.

En parallèle de ces dépenses, la Ville se doit également de doter cet établissement du mobilier nécessaire à son bon fonctionnement.

Cette acquisition est estimée à 110 000 €. A cela s'ajoutera une dotation de 35 000 € en vue de l'achat du fonds documentaire de la médiathèque, ainsi que 14 500 € pour l'informatisation du site.

#### Jeunesse et Education :

La Ville poursuivra à nouveau en cette année 2025 la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Louis Aragon, pour un montant établi aux alentours de 70 000 €.

De même, la restructuration des sanitaires du centre de loisirs AGLAE sera engagée entre avril 2025 et début juillet 2025, pour une somme de 103 000 € (maîtrise d'œuvre comprise).

### Sports :

Les travaux en vue de l'extension du stade Claude Bozec prendront également fin cette année, au plus tard en septembre 2025.

De fait, la Ville se doit encore de payer la somme de 138 000 € pour boucler cette opération.

A l'échelle du terrain annexe François Claus, la mise en place d'un éclairage sportif sera réalisée, pour une somme de 41 000 €.

Enfin, la Ville entend également entretenir de manière durable ses principaux gymnases et salles de sport.

Ainsi, le gymnase Maurice Baquet sera équipé d'une nouvelle centrale incendie pour 13 500 € et une réflexion sera menée en 2025 (suite à l'audit énergétique du bâtiment) en vue de la rénovation thermique du gymnase Pierre Cousin.

Par conséquent, la Ville affectera une somme de 70 000 € au BP 2025 pour amorcer ces travaux au gymnase Cousin.

### Police municipale :

Les gilets pare-balles de deux agents de la police municipale seront remplacés cette année, pour un montant de 1 700 €.

### Economies d'énergie :

La commune continuera, en cette année 2025, à engager des dépenses d'investissement permettant à moyen long terme de réduire durablement sa facture énergétique en section de fonctionnement.

Pour cela, une dotation de 30 000 € (qui vient s'ajouter aux travaux engagés au sein du groupe scolaire Louis Aragon pour 70 000 €) sera mandatée pour la réhabilitation des équipements communaux.

### Eglise et Cimetière :

Un diagnostic, nécessaire à la restauration de l'église Saint Martin en 2026-2027, sera conclu en 2025, pour une somme de 16 800 €.

De même, l'acquisition de 12 cavurnes supplémentaires, sera budgétée à hauteur de 4 000 €.

### Informatique et téléphonie :

Une provision de 5 000 € sera à nouveau proposée (comme en 2024) en vue du renouvellement des postes informatiques et du matériel de téléphonie.

### Acquisitions foncières :

La Ville va entreprendre, lors du présent exercice budgétaire, l'acquisition de plusieurs biens immobiliers pour un solde global de 253 000 €.

Futur restaurant scolaire communal :

La commune souhaite se doter d'un fonds d'amorçage, d'un montant de 130 000 €, en vue des premières réflexions et engagements à financer pour la réalisation du futur restaurant scolaire.

Ces 130 000 € auront pour but de permettre la recherche d'un assistant à maîtrise d'œuvre, qui aura la mission d'accompagner la Ville dans la définition de ses besoins en la matière, mais également vocation à sécuriser son initiative, notamment dans le cadre du respect des réglementations d'hygiène et sécurité inhérentes au fonctionnement de ce type d'équipement public.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (f)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	11 866,00	1 312,50	11 900,00	11 900,00	13 212,50
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	24 328,63	1 006,97	20 000,00	20 000,00	21 006,97
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 781 879,78	22 206,38	1 433 776,30	1 433 776,30	1 455 982,68
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 582 000,00	0,00	1 860 000,00	1 860 000,00	1 860 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 400 074,41</b>	<b>24 525,85</b>	<b>3 325 676,30</b>	<b>3 325 676,30</b>	<b>3 350 202,15</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	280 000,00	0,00	236 850,00	236 850,00	236 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>281 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>236 850,00</b>	<b>236 850,00</b>	<b>236 850,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 681 574,41</b>	<b>24 525,85</b>	<b>3 662 526,30</b>	<b>3 662 526,30</b>	<b>3 687 052,15</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	25 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>25 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 706 574,41</b>	<b>24 525,85</b>	<b>3 692 526,30</b>	<b>3 692 526,30</b>	<b>3 617 052,15</b>
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 617 052,15</b>
-----------------------------------------------------	---------------------

### 3) Les subventions d'investissement prévues

La commune projette de percevoir 60 000 € de subvention d'équipement de la part de l'Etat, nécessaire à l'acquisition du mobilier de la future médiathèque – pôle culturel Les mains d'or.

De même, la Ville envisage de percevoir 308 685 € de subvention d'équipement de la part du Département, correspondant au solde de la subvention allouée en 2023 pour financer la phase travaux de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école Pasteur en médiathèque.

En dernier lieu, le FCTVA attendu par la Ville est estimé à 46 000 € environ et le solde de la taxe d'aménagement pour 2025 est anticipé à 20 000 €.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vota)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	546 650,00	0,00	819 435,21	819 435,21	819 435,21
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 346 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>819 435,21</b>	<b>819 435,21</b>	<b>819 435,21</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	108 130,41	0,00	66 787,24	66 787,24	66 787,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	38 729,00	0,00	33 888,00	33 888,00	33 888,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	34 200,00	34 200,00	34 200,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>146 859,41</b>	<b>0,00</b>	<b>134 875,24</b>	<b>134 875,24</b>	<b>134 875,24</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 493 509,41</b>	<b>0,00</b>	<b>954 310,45</b>	<b>954 310,45</b>	<b>954 310,45</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	243 137,92		710 760,20	710 760,20	710 760,20
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	310 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>553 137,92</b>		<b>1 010 760,20</b>	<b>1 010 760,20</b>	<b>1 010 760,20</b>

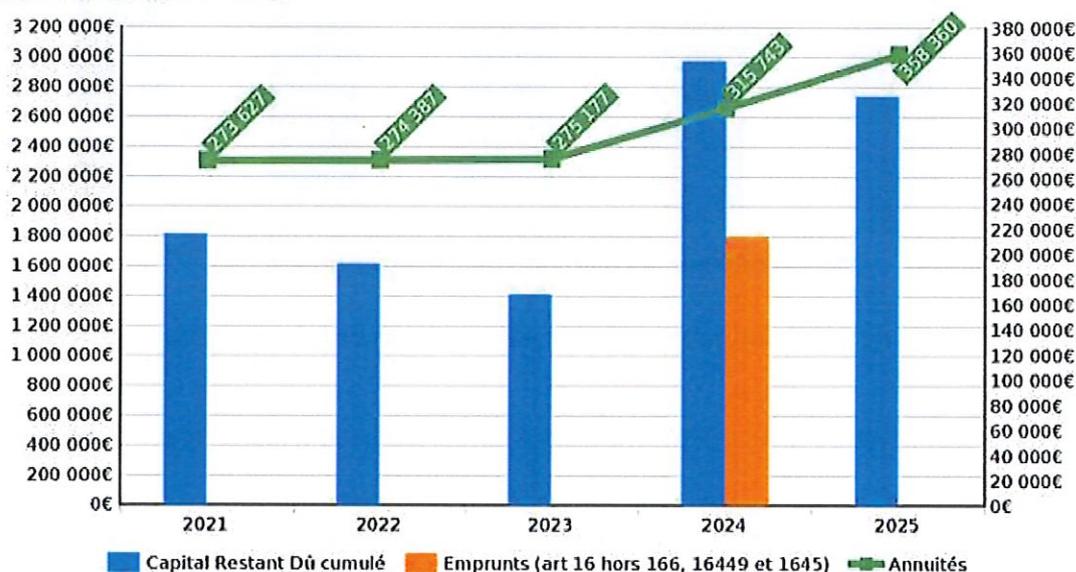
<b>TOTAL</b>	<b>3 046 647,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 965 070,65</b>	<b>1 965 070,65</b>	<b>1 965 070,65</b>	
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						<b>1 651 981,50</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>3 617 052,15</b>

### C) Etat de la dette

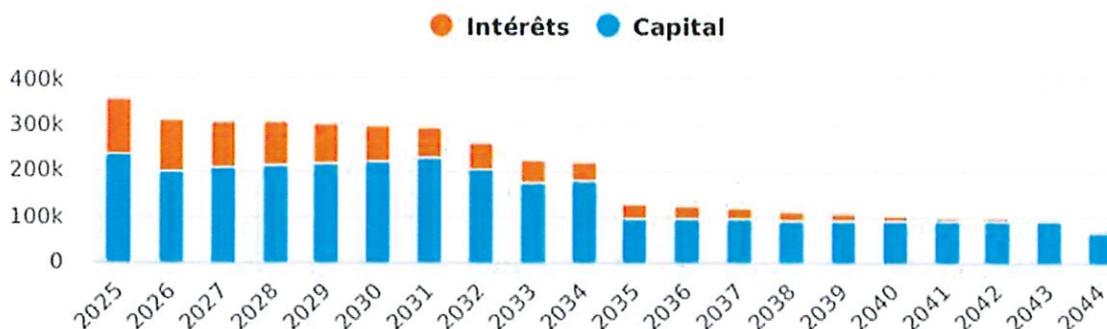
L'encours de dette global de la commune au 31 décembre 2024 représente 2 977 660 € répartis en 6 lignes d'emprunt.

En 2025, l'annuité de la dette sera de 358 360.08 €, ce qui représente un encours de dette par habitant de 73.10 euros (contre 108 euros par habitant pour les communes de même strate).

#### Encours de dette

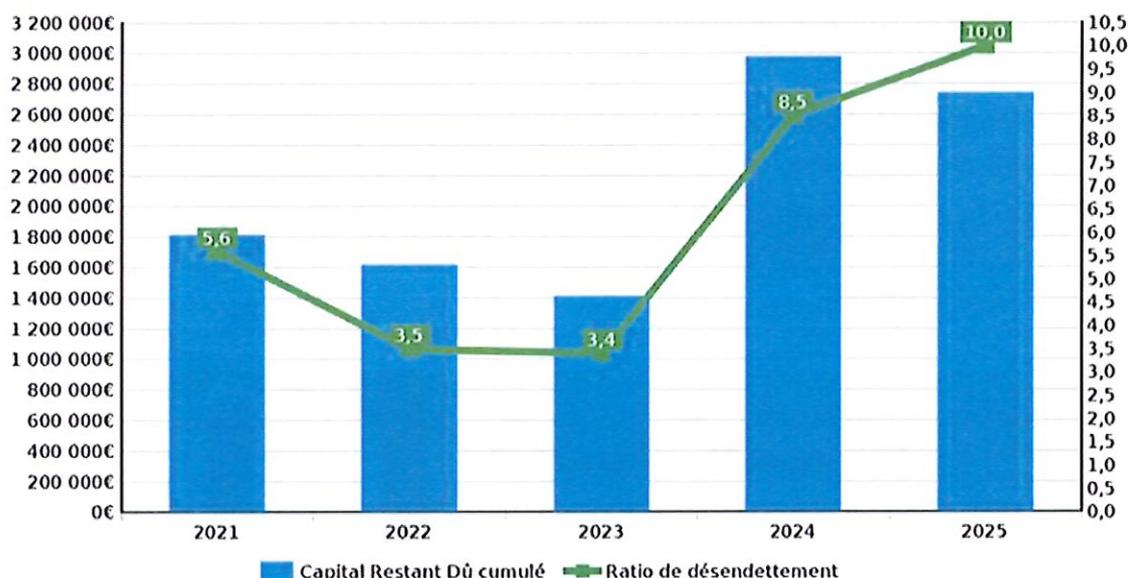


Il est à noter que ce solde ne cessera de diminuer à compter de 2026, et ce notamment au regard de la conclusion d'un emprunt au mois d'août 2025 (sans recours à un nouvel emprunt).



En second lieu, la capacité de désendettement mesure de façon théorique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute. C'est un des principaux indicateurs de solvabilité.

## Capacité de désendettement



En 2024, la capacité de désendettement s'établit aux alentours de 8.5 années (montant arrondi à l'entier supérieur).

Le ratio de désendettement fin 2024 sera ainsi inférieur au seuil d'alerte établi à 12 ans en moyenne.

Toutefois, et consécutivement au remboursement des premières échéances de l'emprunt souscrit pour le financement du projet de la médiathèque – pôle culturel, ce ratio devrait atteindre 10 ans en 2025.

### D) La capacité d'autofinancement de la Ville

La capacité d'autofinancement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent permet ainsi à une collectivité de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement.

C'est un outil de pilotage incontournable d'une collectivité puisqu'il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

Hors cessions, la CAF nette de 2024 devrait se situer aux alentours de 186 136 €.

Compte administratif	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de gestion	4 616 486,85 €	4 261 331,00 €	4 423 654,00 €	4 399 487,00 €	4 541 298,00 €	4 973 082,00 €
Recettes réelles de gestion	4 685 592,13 €	4 575 380,00 €	4 753 551,00 €	4 867 736,00 €	4 954 433,00 €	5 395 161,00 €
Excédent Brut Courant (EBF)	69 105,28 €	314 049,00 €	329 897,00 €	468 249,00 €	413 135,00 €	422 079,00 €
Charges exceptionnelles	1 976,18 €	9 194,45 €	12 261,23 €	5 748,54 €	313,64 €	667,90 €
Produits exceptionnels	42 248,91 €	5 870,02 €	35 096,55 €	59 877,30 €	79 511,00 €	307,32 €
dont cessions de biens	2 200,00 €	0 €	3 250,00 €	0 €	79 400,00 €	0,00 €
Epargne de Gestion (hors cessions)		405 706,00 €	412 275,00 €	546 526,00 €	404 327,00 €	501 878,97 €
Epargne brute (hors cessions)		313 049,00 €	326 647,00 €	468 249,00 €	333 735,00 €	422 079,00 €
capital de la dette	172 814,07 €	180 240,00 €	188 000,00 €	196 110,00 €	204 585,00 €	235 943,02 €
Epargne nette (hors cessions)		132 809,00 €	138 648,00 €	272 139,00 €	129 150,00 €	186 136,00 €

Après une très nette baisse entre 2022 et 2023 (- 52.5 %), la CAF nette de la Ville repart à la hausse et progresse sur une année de + 56 986 € soit + 44 %.

Le maintien d'une capacité d'autofinancement satisfaisante dépendra des mesures évoquées précédemment pour réduire les dépenses de fonctionnement et trouver de nouvelles recettes de fonctionnement

E) Principaux ratios financiers de la Ville

MAIRE - Commune de Siberville Budget Principal - BP - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques	
Population totale	4 891

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 233

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 016,78
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 103,22
3	Dépenses d'équipement brut / population	612,29
4	Encours de dette / population (2) (3)	126,00
5	DGF / population	0,54
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	1,01
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,24
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

## F) Conclusion

Le Budget Primitif 2025 reflète un environnement économique difficile, marqué par une conjoncture morose et des incertitudes quant à la participation des collectivités au redressement des finances publiques.

En dépit des divers dispositifs et de leurs impacts, notamment la hausse de 4 points de la cotisation à la CNRACL, la Ville a réussi à maintenir une capacité d'épargne satisfaisante en 2024.

Cette épargne permettra de poursuivre la modernisation des services publics, le développement durable du territoire, ainsi que l'amélioration du cadre de vie à Giberville.

Le Budget Primitif 2025 est équilibré, grâce à la reprise des excédents des années antérieures et sans augmentation des taux d'imposition, qui restent inchangés depuis 2018.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Giberville, le 10 avril 2025

Le Maire,  
Damien De WINTER



Le Maire  
Damien de WINTER  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20250331-250331-07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

17